

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 04356

Numéro SIREN : 498 773 233

Nom ou dénomination : 2PB

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2020 sous le numéro de dépôt 9711

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/9711

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

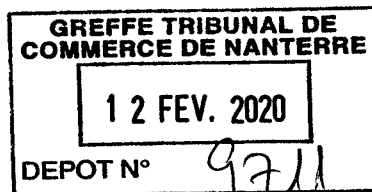
Nom/dénomination : 2PB

Forme juridique :

N° SIREN : 498 773 233

N° gestion : 2007 B 04356





2 PB

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 €
Siège social : 4 Rue Alexis de TOCQUEVILLE
92160 ANTONY
498 773 233 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL
2 PB**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions des articles L. 224-3 et L.223-43 du code de commerce, par décision des associés en date du 17 janvier 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, ainsi que sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris- Ile-de-France. Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris. Siège social : 54, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS. SAS au capital de 10 000 € – RCS Paris B 520 284 670 – code APE 6920 Z – TVA n° FR 56 520 284 670.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de notre analyse sur la situation de votre société est la suivante :

- La société a un fonds de roulement suffisant pour financer son exploitation. Nous n'avons pas relevé de fait de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

Fait à Paris,
Le 7 février 2020

PRM Expert Et Conseil
54, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Jérôme RUBIN
PRM EXPERT ET CONSEIL
Commissaire à la transformation.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/9711

Type d'acte : Décision(s) des associés
Nomination de commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : 2PB

Forme juridique :

N° SIREN : 498 773 233

N° gestion : 2007 B 04356



2PB
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexis de TOCQUEVILLE
92 160 ANTONY
498 773 233 RCS NANTERRE

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

Les soussignés :

La société B2PH, représentée par son , Monsieur Philippe BOURROUX
Monsieur Christophe LETIZIA,

Seuls associés de la société à responsabilité limitée 2PB,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur Jérôme RUBIN demeurant 54 rue du Faubourg St Honoré (75008) PARIS, *représentant*
la société PRT EXPERT & CONSEIL
en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à ANTONY

Le 17 janvier 2020

La société B2PH
Rep. par M. Philippe BOURROUX

M. Christophe LETIZIA